

DÉLIBÉRATION N° CA 25-15 DU 20 NOVEMBRE 2025
relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration du 23 septembre 2025

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025,

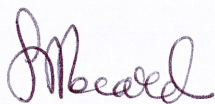
Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 2025.

DÉLIBÈRE

Article unique

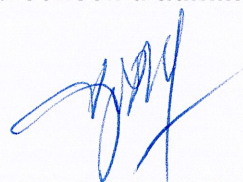
Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Vice-président
du conseil d'administration



Daniel MARCOVITCH

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 23 SEPTEMBRE 2025**

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 23 septembre 2025

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'est réuni en son siège et par visioconférence, sous la présidence de M. GUILLAUME, avec pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 juin 2025 (délibération)
2. Actualités (information)
3. Election d'un membre du conseil d'administration à la commission des aides (délibération)
4. Mise en œuvre du contrôle interne (information) et point d'avancement :
 - Bilan du contrôle interne budgétaire et méthodologie d'actualisation de la cartographie des risques et du plan d'actions (information)
 - Point de situation du contrôle interne comptable 2024-2025 et plan d'actions 2025-2026 (délibération)
5. Modification de la participation de l'agence de l'eau aux frais de restauration des agents du site de Rouen au titre de l'action sociale (délibération)
6. Délégation des attributions du conseil d'administration à la directrice générale : modification pour ajout des recettes de subventions perçues (délibération)
7. Projet Life Adapt'Est avec la région Grand-Est (information)
8. Plan de mutualisation inter-agences de l'eau : point d'avancement (information)
9. Bilan des contrats et conventions signés par délégation du conseil d'administration à la directrice générale de l'agence de l'eau entre août 2024 et juillet 2025 (information)

Assistaient à la réunion :

- **Président de séance :**

M. GUILLAUME

- **Étaient présents au titre du collège des "collectivités territoriales"**

M. CHOLLEY

M. DIDIER

Mme EAP-DUPIN

Mme GAILLOT

M. LERT

M. MERVILLE

Mme NOUVEL

Mme ROUSSEL

M. VOGT

- **Était absente excusée au titre du collège des "collectivités territoriales"**

Mme DURAND

- **Étaient présents au titre du collège des "usagers économiques"**

Mme LAUGIER

M. LOMBARD

M. MILARD

- **Étaient représentées au titre du collège des « usagers économiques"**

M. LÉCUSSAN a donné mandat à M. LOMBARD

Mme SALLE a donné mandat à M. LOMBARD

- **Étaient présents au titre du collège des "associations et des personnalités qualifiées"**

M. BREVOT

Mme GAILLARD

Mme JOURDAIN

M. MARCOVITCH

- **Étaient représentées au titre du collège des "associations et des personnalités qualifiées"**

Mme GIRONDIN a donné mandat à Mme GAILLARD

M. LAGAUTERIE a donné mandat à Mme JOURDAIN

- **Étaient présents ou représentés au titre du collège de l'État**

La Directrice régionale et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France	Mme TESTUT-NEVES
La Directrice générale des Voies navigables de France (VNF)	Représentée par Mme PEIGNEY-COUDERC
La Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) de la région d'Ile-de-France, déléguée de bassin	Représentée par Mme BELROSE
La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie	Représentée par Mme PIVARD
Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur de bassin	M. GUILLAUME
Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris	M. BIED-CHARRETON
Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France	Représenté par Mme ARÉNATE
La Préfète, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Représentée par M. CALVET
Le Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB)	Représenté par Mme CHARMET
Le Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est-mer du Nord	Représenté par M. CANTERI
Le Directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	A donné mandat au Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB), représenté par Mme CHARMET

- **Était absent non excusé au titre du collège de l'État**

Le Chef du Service Politiques et Police de l'eau. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France

- **Était présent au titre du représentant le personnel de l'agence de l'eau Seine-Normandie**

M. RATIARSON

Assistaient également

M. BASMADJIAN	Contrôleur budgétaire
M. COLLET	DRIAAF
Mme de LAVERGNE	Direction de l'eau et de la biodiversité
Mme DIETLIN	Agence de l'eau Rhin-Meuse
M. JUILLET	Président du comité de bassin
M. PREVOST	Ubiquis

Assistaient au titre de l'agence de l'eau

Mme CAUGANT
M. DERNBACH
Mme DEROO
Mme EVAIN-BOUSQUET
Mme FIOLET
Mme ISSAKIDIS
M. INGLARD
Mme ROCARD, DG

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. GUILLAUME.

M. GUILLAUME souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, Mme GAILLOT, représentante de la région Grand Est au titre du collège des parlementaires et des collectivités territoriales, et M. MILARD, représentant de la chambre d'agriculture d'Île-de-France, au titre du collège des usagers économiques. Il remercie M. BIED-CHARRETON d'avoir tenu la commission des finances le 16 septembre et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 2025 (délibération)

Le procès-verbal du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Actualités (information)

Mme ROCARD évoque les travaux réalisés dans les instances de bassin, avec une activité soutenue cet été du comité de bassin, de la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P) et des forums des acteurs de l'eau qui mobilisent largement l'agence de l'eau.

Les travaux de l'agence sont rythmés notamment par la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, qui atteint un moment intéressant de son cycle avec l'achèvement de la consultation du public et des assemblées sur les questions importantes. Une synthèse en sera présentée en comité de bassin le 9 octobre.

L'état des lieux des masses d'eau et des pressions est en voie d'achèvement, le comité de bassin l'avait examiné par morceaux, et il sera adopté en comité le 9 décembre. Le travail de révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pourra maintenant démarrer, dans une logique d'actualisation et de capitalisation sur le travail réalisé il y a six ans.

Cette année, une nouvelle manière de travailler sur le programme de mesures associé au SDAGE, plus en amont que d'habitude, est inaugurée. Cette approche part du terrain et des actions concrètes, et vise à mobiliser rapidement les acteurs du territoire pour alimenter le programme de mesures avant même de discuter du SDAGE. Les grandes orientations du bassin sont connues, l'enjeu est de voir comment les mettre en œuvre.

Tous ces travaux pourront être alimentés par la conférence sur l'eau dans le territoire qui se tiendra le 9 octobre, et sera présidée par le président du comité de bassin et le préfet coordonnateur de bassin. Cette conférence a bien vocation à nourrir les travaux de la conférence nationale sur l'eau de décembre, sur des grands sujets de gouvernance et de financement, mais également sur des actions concrètes à mener, les freins rencontrés sur le terrain, les obstacles à lever dans le domaine de la gestion quantitative et qualitative de l'eau. Plus de 160 personnes se sont inscrites, dont une majorité de membres des COP régionales. Le panel de parties prenantes sera donc plus large que celui des instances habituelles. 80 réponses au questionnaire et quatre contributions libres écrites ont également été reçues, et sont en cours d'exploitation.

Enfin, l'agence de l'eau a publié en ligne son rapport d'activité, qui a été remis aux membres du conseil d'administration en version papier.

Mme de LAVERGNE explique que la situation politique actuelle ne permet pas de donner d'indications sur l'examen du projet de loi de finances, mais assure que le ministère continue de porter le sujet du plan eau qui est un engagement du président de la République. Les 30 mois du plan eau ont été atteints, une de ses mesures consistait à rendre compte au comité national de l'eau de son avancement. Un bilan intermédiaire sera donc réalisé au comité national de l'eau (CNE) du 2 octobre, et l'anniversaire des trois ans en mars prochain sera l'occasion de réaliser un bilan final et de rebondir sur les suites des conférences territoriales et les propositions qui seront soumises au Premier ministre, de manière à repartir sur une nouvelle feuille de route.

S'agissant des textes, il faut mentionner la publication du décret du 30 juillet modifiant le décret de 2004 sur les pouvoirs des préfets. Ce décret réaffirme le rôle du préfet coordonnateur de bassin pour la nomination et l'évaluation des directeurs généraux, et modifie au titre de l'article 60 cinq prérogatives du préfet pour confirmer plusieurs bonnes pratiques. Ainsi il est prévu une information systématique au préfet au sujet de toute aide significative locale, dont le niveau est en cours de discussion et sera précisé dans une instruction interne. Il est aussi prévu qu'un bilan annuel des aides fournies par l'agence de l'eau soit communiqué au préfet. Le préfet de région ou de département pourra également demander le réexamen de manière non suspensive de certaines aides attribuées. Enfin, son avis est demandé sur toutes les conventions signées avec les collectivités territoriales, sachant qu'il sera réputé favorable au bout de deux mois en l'absence de réponse négative. Un travail complémentaire est en cours aujourd'hui sur le décret de 2012, mais ne concerne pas les agences de l'eau à ce stade.

Elle tient à remercier les membres pour le travail réalisé dans le cadre des conférences territoriales sur l'eau, qui permettront de porter à la connaissance au niveau national les grands sujets à traiter sur les politiques publiques de l'eau.

M. GUILLAUME estime que le décret mentionné n'aura pas de grandes conséquences sur l'agence de l'eau, car son modèle est satisfaisant, et peut inspirer celui d'autres structures.

M. VOGT signale que la région Normandie s'étonne de ne pas voir figurer à l'ordre du jour la ratification de la nouvelle convention relative au GIP Seine Aval. Elle avait été préparée par l'ensemble des membres, approuvée par les représentants de l'agence de l'eau, mais la perspective de la voir adoptée s'éloigne de manière inquiétante. Selon la préfecture de Normandie, le délai pour ratifier ou modifier la convention rend probable la fin du GIP avant son échéance actuelle de décembre 2026. Ce GIP rend pourtant d'éminents services.

M. GUILLAUME tient à rassurer M. VOGT, car le délai de 15 mois d'ici fin 2026 permet de prendre les dispositions nécessaires, et chacun est convaincu de l'intérêt de ce GIP. Dans un contexte dans lequel beaucoup de structures voient leur existence remise en cause, il s'agit de pérenniser ce GIP d'une manière qui ne laisse pas penser que l'on serait à contre-courant de la dynamique de réexamens. L'activité du GIP sera néanmoins maintenue, et la qualité de ses travaux est reconnue.

3. Élection d'un membre du conseil d'administration à la commission des aides (délibération)

M. GUILLAUME explique que, à la suite des élections générales des membres des chambres d'agriculture, le siège de M. HAAS à la commission des aides est désormais vacant. Il convient de nommer un successeur en commission des aides. M. MILARD, représentant de la chambre d'agriculture d'Île-de-France a fait part de sa candidature. M. GUILLAUME s'enquiert d'autres candidatures.

Personne ne s'exprime.

M. Cyrille MILARD est élu membre de la commission des aides à l'unanimité.

4. Mise en œuvre du contrôle interne (information) et points d'avancement

-Bilan du contrôle interne budgétaire et méthodologie d'actualisation de la cartographie des risques et du plan d'actions (information)

Mme ROCARD rappelle le cadre réglementaire dans lequel ce contrôle interne s'inscrit. L'agence a développé et renforcé de manière générale sa politique de contrôle interne et de maîtrise des risques. Actuellement, les activités opérationnelles principales de l'agence ont été passées au crible, avec une cartographie des risques existants, et le cas échéant des plans d'action associés. Le contrôle interne se développe à différents niveaux, à commencer par un autocontrôle de chaque agent - s'appuyant sur des procédures bien définies, une maîtrise documentaire, des contrôles croisés - des contrôles hiérarchiques et des contrôles de supervision pour les processus les plus critiques, comme la gestion des redevances et des aides, assurés par une autre direction que celle qui mène l'activité principale.

Ce contrôle s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue dans la gestion de l'agence. La certification ISO 9001 a ainsi été maintenue, en la recentrant sur les processus des redevances, qui présente un fort enjeu réglementaire, fiscal et financier. Les comptes sont certifiés, conformément à l'engagement pris en 2012. L'habitude a été prise de remonter les risques identifiés sur le terrain lors des revues annuelles de direction, ou encore de réaliser des retours d'expérience pour des événements significatifs, et cela depuis 2019.

L'agence est engagée activement dans la maîtrise des risques de son activité, dans l'objectif de régularité des actes, et avec un angle financier fort pour fiabiliser les recettes encaissées et s'assurer de la conformité des dépenses. Quelques exemples dans la note illustrent les risques ainsi prévenus : erreurs, fraudes, contentieux, préjudices financiers, dans un contexte de renforcement de la responsabilité des gestionnaires publics.

M. DERNBACH présente son bilan annuel du contrôle budgétaire, et rappelle qu'une cartographie des risques a été mise en place en 2020, et a été réactualisée en 2023. Cette cartographie donne lieu chaque année à un plan d'actions dont il est rendu compte en conseil d'administration : il s'agit aujourd'hui du plan d'actions 2024-2025. Une amélioration de la réalisation du plan d'action est constatée, avec 95 % d'atteinte cette année contre 72 % de réalisation du plan d'actions l'an dernier. Ces progrès ont été permis par le renforcement des dialogues de gestion avec chaque direction. Ces derniers permettent de mieux suivre l'exécution budgétaire et de procéder à des redéploiements, dans l'objectif de maîtriser les coûts de fonctionnement et les dépenses d'investissement, en faveur des interventions lorsque c'est possible. Les taux d'exécution sont de plus en plus élevés, ce qui témoigne d'une gestion au plus juste.

L'amélioration des contrôles de supervision par échantillonnage a également été bénéfique à la maîtrise de ces dépenses. Il s'agit là de vérifier le respect des bonnes règles en matière de certification du service fait et d'éviter des facturations sans ordonnancement préalable.

Des comités de pilotage de trésorerie ont été mis en place, notamment eu égard au contexte sensible de 2025 réclamant un contrôle plus fréquent de la trésorerie. Le suivi et la traçabilité financière du plan de transformation numérique des agences ont également été améliorés. Il s'agit d'un ambitieux programme visant à remplacer la plupart des outils métiers des agences de l'eau, et des progrès ont été effectués dans l'estimation du côté de ce plan afin de le recalibrer en fonction du calendrier de réalisation. Le travail de préparation de l'implémentation du système d'information financier prend du temps, mais s'avère décisif pour l'avenir.

Ce plan d'actions se traduit donc par des avancées très concrètes, il reste deux points de progression sur la retranscription des règles de contrôle par échantillonnage dans le prochain système d'information et sur l'estimation des coûts pérennes (usage et maintenance) des nouveaux outils dans le plan de transformation numérique.

De par le fait que le plan d'actions est en majorité réalisé et que les règles des gestionnaires publics ont évolué avec le décret de 2022, il a été décidé de réaliser une nouvelle cartographie des risques budgétaires. Le plan d'actions qui en découlera pourra être présenté au prochain conseil d'administration.

-Point de situation du contrôle interne comptable 2024-2025 et plans d'action 2025-2026 (délibération)

Mme FIOLET explique avoir ajouté un point de contexte à la note au sujet du turnover qui s'est produit l'année dernière au sein des équipes de l'agence comptable, avec un renouvellement de personnel au service dépenses, le départ de l'adjoint du groupement chargé du contrôle interne (effectif en mars 2025), et le changement de directeur, avec sa propre arrivée en mars 2025. Habituellement, les contrôles internes sont lissés tout au long de l'année, mais dans ce contexte les contrôles de supervision se sont plutôt regroupés au dernier semestre, cette année.

Les 32 actions identifiées dans le plan d'actions 2024/2025 ont été intégralement réalisées, à l'exclusion du contrôle des habilitations informatiques rendu complexe par l'outil informatique dont dispose l'agence, et qui fait dès lors l'objet d'un report. La documentation a pu cependant être mise à jour, et un important travail a été réalisé sur les fiches de procédure, les délégations de signature et l'organigramme fonctionnel, notamment à l'occasion des renouvellements. Les deux jours du séminaire annuel du groupement comptable ont de plus été consacrés au contrôle interne.

Les contrôles de supervision a posteriori par échantillons (notamment sur les dépenses et les frais de déplacements) n'ont révélé qu'un faible nombre d'anomalies. Les suivis de compte de tiers, c'est-à-dire les opérations en attente de régularisation, sont également assurés annuellement. D'autres contrôles portent sur l'optimisation de l'organisation conjointement avec l'ordonnateur, ils portent surtout sur les travaux de fin d'année un peu plus sensibles et devant être anticipés pour ne pas mettre la clôture en danger. Le rapprochement entre inventaires comptable et physique est également important, et nécessite de s'y pencher régulièrement pour assurer une concordance parfaite.

Les résultats des contrôles n'ont pas amené à retoucher la cartographie des risques, une ambition plutôt valable pour l'an prochain. Un plan d'actions pour 2025-2026 a en revanche été établi, il comporte 20 actions, dont plusieurs reconductions (travaux de fin d'exercice,

actions transverses, organigramme fonctionnel, délégations de signature). Ce plan d'actions comporte aussi un focus sur les documents annuels transmis aux organismes de tutelle, qui devront être transmis 15 jours plus tôt à partir de 2026. Un contrôle thématique de la paie sera mis en place pour 2026. Les autres contrôles porteront notamment sur le états des restes afin de préserver les intérêts de l'agence, les rapprochements d'inventaires, et les provisions pour risques et charges.

Il est prévu de produire pour la fin de l'année une note interne précisant l'organisation du contrôle interne au sein du groupement comptable, afin de s'assurer de pouvoir mieux animer le dispositif pour que les contrôles soient plus réguliers et d'harmoniser les bonnes pratiques et les fiches de procédure.

M. BIED-CHARRETON indique que la commission des finances a constaté la robustesse du dispositif dont s'est dotée l'agence, tant du point de vue ordonnateur que du point de vue comptable. Ce dispositif est complet, et assure que l'agence maîtrise ses principaux risques. Tous les opérateurs n'ont pas la même maturité en matière de contrôle interne budgétaire et comptable.

La commission des finances a souligné également l'importance de réactualiser la cartographie des risques compte tenu de l'ordonnance de mars 2022 sur le régime de responsabilité des gestionnaires publics. A cet égard, il est nécessaire de suivre de près les arrêts de la Cour des comptes, qui en a déjà produit plus d'une trentaine, et de la cour d'appel financière. Ces arrêts permettent de constater que le juge financier regarde certains points de manière très précise.

La commission des finances juge souhaitable un focus sur le contrôle des habilitations et de traçabilité dans les applications métiers. La réactualisation de la cartographie des risques serait aussi l'occasion d'intégrer des risques exogènes pouvant peser sur les ressources de l'agence, au regard de la soutenabilité budgétaire et de la solidité de ses engagements à moyen/long terme.

Le nouveau régime de responsabilité unique entre ordonnateur et comptable invite à rapprocher les deux grilles de contrôles, comptable et budgétaire. Les deux doivent s'articuler, notamment dans un objectif d'efficacité, puisque l'agent comptable peut alléger les contrôles s'il a l'assurance qu'ils ont été réalisés par l'ordonnateur.

La commission des finances a enfin souhaité étudier la nouvelle cartographie des risques budgétaires avant le prochain conseil d'administration, qui se prononcera sur le plan d'actions.

M. LOMBARD remercie les services de l'agence pour la qualité des documents reçus. Il s'étonne dans la cartographie des risques présentée que celle-ci mentionne des risques liés au 11^e programme alors que celui-ci est terminé. Il aurait en revanche pu être mentionné le risque de diminution du budget par Bercy.

En outre, il prend note de l'évolution du turnover du personnel au contrôle interne comptable, qu'il espère passer.

M. GUILLAUME explique que certaines opérations du 11^e programme sont en cours, et considère que Bercy n'est pas un risque au sens du contrôle interne budgétaire, bien qu'il s'agisse d'un élément déterminant pour les ressources. Sinon, le risque serait souvent avéré.

Le bilan du contrôle interne comptable est adopté à l'unanimité.

5. Modification de la participation de l'agence de l'eau aux frais de restauration des agents du site de Rouen au titre de l'action sociale (délibération)

Mme ROCARD rappelle que l'agence dispose de six sites, et contribue aux frais de restauration des agents sous forme de subvention - lorsque les agents ont accès à un restaurant administratif comme c'est le cas à Courbevoie et à Rouen - ou sous forme de ticket restaurant. Un courrier de la préfecture de Seine-Maritime a été adressé avant l'été pour annoncer une évolution de la grille tarifaire applicable à l'agence à partir du 1^{er} août. Cette augmentation se décompose en deux parties : la mise en place d'une participation de toutes les administrations recourant à ce restaurant (3,57 € par repas) et une revalorisation des droits d'admission (0,43 € par repas, avec une deuxième marche à venir de 0,30 €). Étant donné l'augmentation du reste à charge qui serait de 4 € par repas pour les agents, il est proposé que l'agence la prenne en charge, et établisse un nouveau système de subvention pour Rouen, avec la prise en charge de cette nouvelle participation pour compte quel que soit le montant (ce qui représente 7 500 € par an aujourd'hui) et l'augmentation des droits d'admission immédiate, sachant qu'elle ne reviendra pas devant le conseil au sujet de la perspective de nouvelle augmentation.

La délibération précise les dates d'entrée en vigueur des mesures, puisque la préfecture de Seine-Maritime a mis en place cette participation pour compte à partir du 1^{er} août. La délibération est donc nécessaire pour honorer la facture qui a été adressée.

M. BIED-CHARRETON indique que la commission des finances a pris acte de cette nouvelle tarification.

M. RATIARSON précise que les agents ont accès au restaurant administratif du Port de Rouen, dont les tarifs ont augmenté de 25 % et qui n'a pas été retenu comme une solution de repli par l'agence. Celle-ci réalise ainsi une économie de 1800 € par an.

La modification de la participation de l'agence de l'eau aux frais de restauration des agents du site de Rouen est approuvée à l'unanimité.

6. Délégation des attributions du conseil d'administration à la directrice générale : modification pour ajout des recettes de subventions perçues (délibération)

Mme ROCARD explique que, actuellement, elle reçoit une délégation du conseil pour les recettes inférieures à 200 000 € s'agissant des ventes de biens immobiliers, loyers, dons et legs. Il est proposé d'élargir en citant les contributions financières obtenues par convention de financement, puisqu'il s'agit d'une source de recettes potentielle pour l'agence. Le seuil serait également de 200 000 € annuels, comme pour les autres recettes. Le conseil d'administration sera bien sûr informé régulièrement des fonds obtenus de cette manière.

M. MARCOVITCH demande si cet ajout au budget de l'agence rentrera dans le plafond mordant.

Mme ROCARD rappelle que ce dernier ne concerne que les redevances encaissées par l'agence.

La modification de la délégation des attributions du conseil d'administration à la directrice générale est approuvée à l'unanimité.

7. Projet Life Adapt'Est avec la région Grand-Est (information)

M. INGLARD explique que ce projet porté par la région Grand-Est a pour objectif de déployer une feuille de route régionale pour accroître la résilience face au risque climatique croissant. Il s'agit de renforcer la connaissance, de développer les expérimentations et les opérations pilotes, en démultipliant les bonnes pratiques, et en structurant une gouvernance visant à décloisonner les approches. Ainsi, la région a fait le choix de structurer un consortium composé d'une trentaine de partenaires publics et privés autour de sa candidature, et d'inscrire son action en lien avec les plans d'adaptation au changement climatique adoptés à différentes échelles. Ses objectifs sont alignés avec ceux de l'agence de l'eau, adoptés en 2016 et actualisés en 2023. Ce projet durera de 2026 à 2034, avec un budget global de 26 millions d'euros, le financement européen étant attendu à hauteur de 60 %.

Il est proposé que l'agence de l'eau participe en tant que co-bénéficiaire pour la mise en œuvre du projet au niveau des animations régionales sur les solutions d'adaptation au titre des solutions fondées sur la nature. Elle pourrait bénéficier d'un financement de 62 595€ par an dans le cadre de cette animation. Par ailleurs, l'agence pourrait participer dans le cadre de son 12^e programme à hauteur de 1,113 million d'euros au titre de différentes thématiques : gouvernance, connaissance, risque, paysage-éponge, adaptation des filières économiques, des villes et des infrastructures, accompagnement lors des inondations, communication, et la notion de durabilité/transfert/rectification. Les modalités de participation sont celles d'un projet de consortium, qui serait finalisé en fin d'année pour un démarrage au 1^{er} janvier 2026.

M. MARCOVITCH demande si ce projet concernera les territoires de l'agence dans le Grand-Est, ou se partagera au global avec Rhin-Meuse sans référence territoriale.

Mme GAILLOT souligne qu'il s'agit du deuxième Life intégré de Grand-Est, faisant suite à un Life orienté sur la biodiversité. Ce deuxième programme a été reçu avec succès par l'Europe pour mettre en œuvre tous les éléments de la COP « région verte », en insistant particulièrement sur le changement climatique et le fait que cette région très continentale sera l'une des plus affectées de France par le réchauffement climatique. Tout cela se base sur des diagnostics réalisés à horizon 2035, 2050, et bientôt 2100.

M. LOMBARD remarque que l'adaptation de la filière économique fait bien partie du projet, mais souhaite savoir comment s'articuleront les 60 % d'aides européennes avec les éventuelles aides de l'agence.

M. RATIARSON remarque que, selon la note, les deux ETP correspondants au financement des agences de l'eau ne seraient pas comptabilisés dans leurs plafonds d'emploi, et demande pourquoi ce ne serait pas possible de la même manière sur les fonds éoliens en mer.

Mme ROCARD annonce avoir reçu confirmation écrite de la direction du budget que cet ETP financé à 100 % par le programme Life serait hors plafond. Des échanges sont encore en cours avec la direction du budget pour faire en sorte que l'ETP relatif au fonds biodiversité et éolien en mer le soit également.

M. INGLARD confirme que les aides de l'agence de l'eau concernent le territoire Seine-Normandie, mais précise qu'une participation conjointe avec Rhin-Meuse se fait dans le cadre de ce projet. Les deux agences couvrent presque toute la région Grand-Est, les deux interventions sont donc bien coordonnées.

Les aides de l'agence viennent en effet en complément des aides apportées par l'Europe, dans le respect des règlements européens. Les critères classiques d'octroi des aides seront respectés.

Mme de LAVERGNE souligne l'importance de la montée en puissance du sujet de l'adaptation au changement climatique, qui fera l'objet d'un des points clés de l'instruction pour la révision des SDAGE d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, le programme Life est remis en cause dans les discussions actuelles sur le futur cadre financier pluriannuel. Elle espère que ce programme trouve un atterrissage sur l'eau dans ce cadrage, mais un sujet se pose sur le devenir des financements en matière de biodiversité. Il faut envisager que la plupart des projets eau aient systématiquement une composante biodiversité plus importante, de manière à embarquer ces financements dans la partie eau.

Elle invite tous ceux qui ont des projets Life en cours de réflexion à les présenter d'ici fin 2026, l'avenir n'étant pas écrit.

8. Plan de mutualisation inter-agences de l'eau : point d'avancement (information)

Mme DIETLIN présente les résultats de 2024 du plan de mutualisation démarré en 2018. Ses premiers résultats concrets datent de 2020, l'exécution d'actions animant le quotidien des agences s'étant généralisée ensuite.

Ce plan comprend 14 chantiers. Le premier consiste à structurer des référentiels de données communs, afin de pouvoir interroger ces données à deux échelles. Les établissements avaient leur propre structuration de données depuis 1964. Il faut noter en 2024 l'arrivée de l'intégration de la surveillance des eaux territoriales pour cinq agences sur six. 2024 est également l'année de la participation des agences de l'eau à l'élaboration de la réforme des redevances aux côtés de la tutelle. 2025 est l'année de sa mise en œuvre, y compris sur les outils informatiques.

S'agissant du chantier sur les aides, un virage a été pris en 2024 puisque l'outil accessible aux demandeurs d'aides et aux chargés d'intervention est aujourd'hui partagé par quatre agences sur six : Adour-Garonne, Rhin-Meuse, Loire-Bretagne, et Artois-Picardie (Seine-Normandie devant rejoindre en 2027).

Un chantier sur les expertises a moins bien fonctionné en 2024 en l'absence de pilote de chantier présent, mais des partenariats ont pu être réalisés avec l'ESH. Les aides internationales fonctionnent de manière satisfaisante, avec des représentations nationales assumées par une agence pour les autres. L'exposition photo sur les quais de Seine à l'occasion des 60 ans des agences de l'eau est un bon exemple des actions du chantier communication.

Le chantier achats a été quelque peu décevant, les marchés mutualisés se traitent chantier par chantier. Les achats SIGF ont été gérés par Seine-Normandie, et repris en main pour obtenir un résultat. Le marché pour l'acquisition d'un outil de finance commun a abouti en 2024, 2025 est l'année du lancement pour Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée. Le groupement comptable compte aujourd'hui trois agences, avec Rhin-Meuse en adjonction.

Le chantier ressources humaines a vu en 2024 l'arrivée d'E-Temptation. L'outil CERF est un outil complet qui permet à toutes les agences de gérer les formations et les entretiens individuels. Le chantier juridique est saisi lors de questions communes aux juristes, et un chantier porte sur les audits croisés. 92 postes à la DSIUN et 37 en dehors travaillent sur des

actions mutualisées pérennes, soit 8 % des effectifs des agences. 17 ETP ont été placés en réunion pour travailler sur ces sujets de mutualisation.

Chaque chantier est confié à une seule agence, sous la responsabilité du DG et d'un pilote. Seine-Normandie pilote les chantiers de l'informatique, des audits et retours d'expérience croisés, et de l'agence comptable. 88 agents travaillent sur la DSIUN, 2 comités stratégiques se sont réunis en 2024 avec pour objet de travailler le plan de transition numérique. Le plan de transformation numérique des agences de l'eau (PTNAE) est essentiel pour guider les travaux, car tout a été démarré en même temps, avec l'état des lieux en 2020 et l'harmonisation des processus en 2021. Le PTNAE est donc souvent présenté aux directeurs généraux pour réguler l'arrivée des projets. En 2024, Rivage est arrivé dans deux agences, le SIGF a abouti, et Aramis (outil de gestion des redevances) a été déployé. L'outil d'environnement numérique est aujourd'hui partagé par toutes les agences, et les outils Teams et Sharepoint favorisent les échanges entre agences.

En matière de retours d'expérience croisées, une étude sur la maîtrise du risque de fraude a abouti.

A la suite d'une réunion de juillet 2024, il a été souhaité redynamiser ce plan de mutualisation. Les directeurs généraux ont fixé de nouveaux objectifs en janvier 2025, en conservant la même gouvernance avec l'ajout d'une plateforme réseau, une CDG élargie annuelle, des mandats et des lettres de mission, et la relance du dialogue social.

M. GUILLAUME salue les résultats obtenus au fil du temps.

9. Bilan des contrats et conventions signés par délégation du conseil d'administration à la directrice générale de l'agence de l'eau entre août 2024 et juillet 2025 (information)

M. DERNBACH annonce qu'entre août 2024 et juillet 2025, la directrice générale a signé par délégation 55 contrats, dont six contrats de territoire, et 17 avenants, ainsi que neuf contrats relatifs au fonds vert et six avenants. La liste exhaustive de ces contrats a été annexée à la note.

La séance est levée à 11 heures 06.